

ECOLE PRIMAIRE ST THURIAL  
7, RUE DU SCHISTE VIOLET  
35 310 SAINT-THURIAL  
☎ : 02.99.85.34.11

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du lundi 8 novembre 2018  
Horaire de début : 18h30

**Membres présents :**

M. Pourchasse, directeur de l'école

M. le Maire

Mme Le François, adjointe chargée des affaires scolaires

Mmes Tassel, Leutellier, Bartoletti, Riquelme-Joulan, Peyrot, Simon et M. Lecroc et M. Even enseignants

Mmes Remondin, Guihur, Gonidec, Daunay, Berhault, Michallat, Martin-Cid et M. Jolly représentants des parents d'élèves.

Mmes Fontenel et Guillotel ATSEM

**Membres absents, excusés :**

Mme Pavoine

Mme Ghariani

M. l'inspecteur

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) Installation du conseil d'école.
- 2) Présentation du rôle et des missions du conseil d'école.
- 3) Prochaines dates pour les conseils d'école à venir.
- 4) Règlement intérieur de l'école.
- 5) Bilan de la rentrée scolaire 2018.
- 6) Les différents projets de cycles, le projet d'école.
- 7) Point sur la mise en place du PPMS.
- 8) Mise en place des activités pédagogiques complémentaires en 2018/2019.
- 9) Information sur les investissements et travaux réalisés sur l'école.
- 10) OCCE
- 11) Questions des représentants des parents d'élèves.

**1. Installation du conseil d'école**

Intervention du président de l'association des anciens combattants émettant le souhait de faire participer des enfants de la commune aux célébrations du 11 novembre.

Élection du 12 octobre 2018 : nous constatons une augmentation du nombre de votants cette année : 103 votants contre 85 l'an passé. Le taux de participation est de 40 % contre 31% en octobre 2017.

Suite aux élections du vendredi 12 octobre 2018, mesdames Remondin, Guihur, Gonidec, Daunay, Berhault, Michallat, Martin-Cid et M. Jolly ont été élus représentants des parents d'élèves au conseil d'école. 8 sièges sur 8 ont été pourvus pour représenter les parents d'élèves au conseil d'école pour l'année scolaire 2018 - 2019. M. Nizan, Inspecteur de l'Éducation Nationale, n'ayant pas fait signe suite aux résultats des élections, je déclare le conseil d'école installé pour l'année 2018 - 2019.

## **2. Présentation du rôle et des missions du conseil d'école**

### **Sont membres de droit avec voix délibérative :**

Le directeur qui préside le conseil d'école  
Les enseignants  
Les parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école.  
Le maire  
L'adjointe aux affaires scolaires  
L'inspecteur de l'Education Nationale

### **Sur proposition du directeur de l'école:**

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.  
Le conseil d'école donne un avis consultatif et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, moyens alloués à l'école, activités périscolaires, restauration scolaire...).

## **3. Dates des prochains conseils d'école :**

Le mardi 2 avril à 18h30.  
Le lundi 3 juin à 18h30.

## **4. Règlement intérieur de l'école :**

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du conseil d'école. Aucune modification n'est effectuée.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

## **5. Bilan de la rentrée scolaire 2018**

L'école compte actuellement 8 classes : 3 en maternelle et 5 en élémentaire.

Les effectifs actuels sont :

### ➤ Maternelle 76 enfants avec :

Mme Tassel : 4 TPS, 13 PS et 9 GS, soit 26 élèves  
Mme Bartoletti : 3 TPS, 14 PS, et 9 MS, soit 26 élèves  
Mme Leutellier : 13 MS et 11 GS, soit 24 élèves

(Soit un total DE 7 TPS, 27 PS, 22 MS et 20 GS)

### ➤ En élémentaire 108 élèves :

CP : Mme Pavoine : 22  
CE1 : Mme Peyrot : 21  
CE2 : M. Pourchasse, Mme Simon : 23  
CM1 : M. Even : 21  
CE2/CM2 : M. Lecroc : 21

**Soit un total de 184 élèves.**

## 6. Les différents projets de cycle, le projet d'école

M. le directeur rappelle que de nombreuses activités mises en place dans les classes sont articulées avec les axes de progrès rédigés dans le projet d'école.

### Projet d'école :

Axe de progrès ou volet académique	Modalités de mise en œuvre
<p><b>Axe de progrès n°1</b> : améliorer la compréhension en lecture.</p>	<p><u>Enrichir la quantité de vocabulaire</u> :</p> <p>Utilisation des travaux de Fanny DE LA HAYE dans toutes les classes : apprentissage de mots classés de manière thématique afin d'augmenter le capital de mots connus. Ces mots devront être réutilisés de nombreuses fois afin qu'ils soient réellement intégrés par les élèves. En conséquence, des situations de réinvestissement seront mises en place quotidiennement.</p> <p>PS : 1 mot par jour MS : 2 mots par jour GS : 2 mots par jour CP au CM2 : plusieurs mots par jour.</p> <p><u>Apprendre à dégager les informations explicites d'un texte</u> :</p> <p>Utilisation des travaux du groupe de travail de prévention de l'illettrisme 36 dans toutes les classes d'élémentaire.</p> <p>Exemple d'objets d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la chronologie / les connecteurs</li> <li>- les substituts (PP, anaphores...)</li> <li>- les marques morphosyntaxiques : ponctuation, genre/nombre, conjugaison...</li> <li>- interpréter un texte : idées essentielles, émission d'hypothèses</li> </ul> <p>Chaque classe d'élémentaire du CE1 au CM2 devra étudier un aspect de la compréhension explicite chaque semaine.</p> <p><u>Apprendre à dégager les informations implicites d'un texte</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du logiciel TACIT du CE1 au CM2 chaque semaine.</li> <li>- Mise en place de séquences orales concernant l'implicite en GS et CP.</li> </ul>
<p><b>Axe de progrès n°2</b> : améliorer les compétences en calcul mental.</p>	<p>Chaque semaine, une nouvelle notion ou une nouvelle procédure de calcul réfléchi sera enseignée aux élèves. L'entraînement sera quotidien et les classes du CP au CM2 mettront en place la même démarche.</p>
<p><b>Volet académique n°1</b> : élaborer un parcours citoyen.</p>	<p>L'équipe enseignante a décidé de mettre en place un classeur de parcours culturel et citoyen sur l'ensemble de la scolarité de l'élève, classé de manière thématique qui suivra l'élève de la PS au CM2.</p> <p><u>Ateliers « philo » de la GS au CM2</u> :</p> <p>3 thèmes différents seront débattus chaque année dans toutes les classes de l'école. Ces thèmes ainsi que les éventuelles traces des élèves seront répertoriées dans le classeur de parcours culturel et citoyen.</p> <p>Au CM2 un thème supplémentaire sera abordé et concernera les risques liés à l'utilisation de l'informatique et d'internet. La charte informatique sera d'ailleurs présentée aux élèves de l'élémentaire au début de chaque année.</p> <p><u>Explicitation et apprentissage des symboles de la république</u> :</p> <p>Marianne, l'Hymne national, le drapeau et la devise de la France seront enseignés au cycle 3. Cela donnera lieu à une trace écrite qui sera, elle aussi, insérée dans le classeur</p>

	<p>de parcours culturel et citoyen.</p> <p>Des livrets ont été achetés par la mairie pour les élèves de CM1 et CM2 concernant l'éducation à la citoyenneté. Ils seront aussi utilisés dans les classes.</p> <p>Pour l'année 2018/2019 nous avons ajouté un conseil des élèves, avec l'élection de délégués qui siégeront deux fois cette année et peut-être plus les années suivantes.</p>
<p><b>Volet académique n°2 :</b> mettre en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle.</p>	<p>6 domaines artistiques doivent être étudiés par les élèves au cours de leur scolarité : arts de l'espace (architecture, jardins), arts du langage (récit et poésie), arts du quotidien (objets d'art, bijoux), arts du son (musique), arts du spectacle vivant (théâtre, danse), arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques).</p> <p>Chaque année un domaine artistique sera privilégié sur l'ensemble de l'école ce qui conduira à la mise en place d'une séquence et d'une rencontre ou d'une visite.</p> <p>Enfin, au cycle 3, les élèves devront situer les différentes œuvres étudiées sur une frise chronologique.</p> <p>Les œuvres étudiées seront insérées dans le classeur de parcours culturel et citoyen.</p>
<p><b>Volet académique n°3 :</b> favoriser et développer l'usage du numérique dans les situations d'enseignement.</p>	<p>Les élèves valideront le B2I et utiliseront internet de manière hebdomadaire afin de se connecter sur TACIT (cf. lecture de l'implicite).</p>

### Projet arts du quotidien :

Cette année le domaine artistique privilégié par l'ensemble des classes concernera les arts du quotidien. Les projets des classes seront donc, en partie, liés à ce choix. Cet art comprend les parures, les objets militaires, la mosaïque, le mobilier, les vitraux, les tapisseries, la céramique etc...

L'ensemble des classes de l'école travaillera sur la mosaïque et toutes les classes, exceptés les CM2, travailleront sur la céramique. Nous travaillerons en partenariat avec madame GOURIE qui a travaillé dans le cadre des TAP afin de réaliser le panneau de présentation de Saint Thurial installé sous l'abri bus.

#### Mosaïque :

Le 01/10, les classes de CM1 et CM2 ont réalisé une visite de la ville de Rennes avec l'office de tourisme afin de pouvoir observer les œuvres d'ODORICO, artiste mosaïste. Suite à cette visite, une malle ODORICO sera mise en place sur l'école afin que tous les élèves puissent découvrir ce travail.

Le projet principal de l'école est de réaliser une production collective en mosaïque qui remplacera le panneau de présentation de l'école si les contraintes techniques le permettent.

Ceci s'effectuera en 2 temps :

- En période 3 les élèves réaliseront des dessins pour le panneau. Le dessin choisi sera validé par les élus.
- En période 4 et en période 5 les élèves réaliseront le panneau.

Parallèlement, les classes de CM1 et CM2 réhabiliteront des meubles en mosaïque lors de la première semaine de janvier. Ceci explique que les CM2 ne participeront pas à l'activité céramique puisque l'emploi du temps sera déjà chargé.

#### Céramique :

Lors de la période 2 les élèves réaliseront des productions en céramique afin d'expérimenter une autre technique et d'autres sensations dans le domaine des arts du quotidien. Ces productions seront individuelles et reviendront à la maison.

### Projet santé

Cette année, toutes les classes de l'école participent au dispositif « Fruit et légume à l'école ». Un fruit est donc prévu par élève le mercredi et le vendredi. L'objectif est de faire goûter des fruits régulièrement afin qu'ils prennent l'habitude d'en manger. Trois animations sur l'éducation à l'alimentation auront lieu dans l'année .

Les différentes sorties et autres projets sont actuellement en réflexion. Ils seront annoncés ultérieurement.

### Goûter de Noël :

Cette année, l'ensemble de l'école réalisera une journée de Noël le vendredi 21/12/2018. Les élèves s'habilleront en tenue de fête, prendront un goûter dans la salle du Four à chaux. Ce goûter sera l'occasion de mettre en place une chorale entre les élèves.

## **7. Mise en place du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)**

Une école doit faire face à trois types de dangers :

- La sécurité liée aux incendies.
- La sécurité liée aux risques majeurs : tempête, transport de matière dangereuse, accident nucléaire...
- La sécurité liée aux intrusions.

Chaque établissement scolaire doit donc se doter de 3 protocoles car chaque danger entraîne une réponse différente. Ces 3 protocoles sont donc affichés dans l'ensemble des pièces de l'école.

Chaque année, les établissements scolaires devront réaliser des exercices incendie et PPMS. L'objectif étant d'évaluer ce qui peut être amélioré en fonction des conditions qui nous sont faites. Chaque exercice donne lieu à un compte rendu inscrit dans un registre de sécurité.

La première alerte incendie a déjà été effectuée. Nous avons réalisé une simulation d'intrusion le 09/11/2018. Ceci nous a permis d'évaluer notre capacité à nous confiner et de déterminer les points d'amélioration à mettre en œuvre. Une fiche d'évaluation de l'alerte a été rédigée et a été communiquée à la mairie. Elle est aussi présente sur Toutatice à destination des services académiques.

Le prochain exercice PPMS aura lieu au cours du mois de janvier. Il concernera les risques majeurs, exception faite des intrusions. Il y aura une alerte incendie à chaque trimestre.

## **8. Activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Les activités pédagogiques complémentaires sont des activités mises en place par les enseignants en dehors des heures de classe. Ces activités sont soumises à autorisations parentales.

Cette année, comme l'année dernière, les APC sont centrées sur l'axe 1 du projet d'école qui concerne l'apprentissage de la lecture. Les élèves de la grande section au CM2 sont concernés.

Exemple d'activités réalisées en fonction du niveau de l'élève :

MS/GS	Objectif : Travailler l'étude la langue A partir d'ateliers langagiers : - susciter ou développer chez les élèves le goût de lire autour du coin bibliothèque ; mieux connaître les livres ; - favoriser les échanges sur les lectures réalisées : En maternelle, les échanges peuvent permettre de verbaliser et de partager les ressentis et les émotions à la suite des lectures magistrales - travailler le principe alphabétique et l'étude de la langue - travailler la compréhension orale - travailler l'expression orale et la syntaxe. En fin d'année, travail sur la liaison GS/CP. Séances les lundis de 15h30 à 16h30.
CP	Objectif : Stabiliser les compétences phonologiques Lecture et production d'écrit : aider les élèves en difficultés à repérer les liens entre la chaîne orale et la chaîne écrite et à mémoriser les relations entre les phonèmes et graphèmes (par le biais notamment d'un projet d'écriture).

	Séances les lundis de 15h30 à 16h30.
CE	Objectif : Automatiser les procédures d'identification des mots pour fluidifier la lecture. Apprendre à copier. Étude de la langue. Entraînement à la lecture à voix haute et repérer ses progrès. Mise en voix de texte. S'enregistrer, trouver des pistes d'améliorations. Copie de textes, réaliser des transformations de phrases. Séances les jeudis ou vendredis de 15h30 à 16h30.
CM	Objectif : Automatiser les procédures d'identification des mots pour fluidifier la lecture. Travailler la lecture à voix haute : dispositif fluence en début de chaque séance. Deuxième partie de séance : mise en voix de textes et dialogues, lectures théâtralisées, lecture et enregistrement pour s'entendre, production de livre audio. Séances les mardis de 15h30 à 16h30.

## 9. Information concernant les investissements réalisés dans l'école

Aucune demande d'investissement n'avait été effectuée mais il est prévu qu'un cabanon de jardin soit installé afin d'y stocker les vélos. Ceci permettra de libérer de la place pour stocker le matériel de motricité ce qui facilitera l'organisation des séances.

En revanche, des travaux ont été effectués cet été.

Nous remercions la mairie d'avoir réalisé les travaux et investissements suivants :

- Réparation et nettoyage des structures dans les cours.
- Installation de nouveaux luminaires dans la classe des CE2.
- Achat d'un nouvel ordinateur fixe dans la classe de Mme Peyrot.

## 10. OCCE

Madame Peyrot est la nouvelle mandataire OCCE en remplacement de madame Ghariani.

<b>Bilan comptable de l'année scolaire 2017/2018</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Achats de produits pour cessions	4 626,36	Ventes de produits pour cessions	5 393,00
Assurances versées	410,38	Produits des activités éducatives	114,00
Charges des activités éducatives	5 498,10	Subventions État, collectivités	3 717,00
Cotisations versées à l'OCCE	49,50	Subventions d'associations	744,27
Autres charges courantes	88,72	Autres produits courants	0,00
Charges exceptionnelles	310,48	Participation des familles	1 002,00
Achats de biens durables	137,37	Intérêts perçus	0,00
		Produits exceptionnels	0,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 120,91</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 970,27</b>
<b>Résultat de l'année 2017/2018 : -150,64</b>			

## 11. Questions des parents d'élèves

30 réponses de parents d'élèves ont été recensées par les représentants des parents d'élèves suite à la transmission du questionnaire par mail. Le directeur précise qu'il y a eu des problèmes lors de l'envoi des mails ce qui fait que tous les parents ne les ont pas reçus. Nous nous excusons pour ce désagrément.

## Remarques / questions concernant l'école :

1. Comment améliorer la communication entre l'équipe pédagogique et les parents vis-à-vis du comportement, des difficultés rencontrées en classe (surtout pour l'élémentaire) ? Des parents voudraient peut-être être prévenus le plus tôt possible si besoin, avoir un ressenti de l'élève au quotidien un peu comme cela peut être fait en maternelle. Un sentiment de gêne est ressenti par certains parents lorsqu'ils demandent des renseignements.

*Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves : 1*

### Réponse de l'école :

Les enseignants rencontrent les parents selon les modalités suivantes :

- Réunion d'information au début de l'année.
- Rencontres au cours de l'année pour tous les élèves ayant des problématiques particulières, à la demande des enseignants et à chaque fois que les parents en font la demande.
- En CP, CE1, CE2 tous les parents sont obligatoirement revus par les enseignants en janvier/février.
- Par ailleurs, en tant que directeur, j'écris régulièrement aux parents afin de les informer des problèmes rencontrés à l'école et ceci dans toutes les classes de l'école.

Nous rencontrons donc les parents très régulièrement. Nous rappelons qu'aucun rendez-vous ne sera refusé. Les parents n'ont donc pas à être gênés lorsqu'ils demandent un rendez-vous. Les enseignants seront toujours disponibles pour les rencontrer.

2. Quels sont les moyens mis en place pour prendre en compte les difficultés de chaque enfant dans le quotidien ? (Enfants plus lents, introvertis, rêveurs...)

*Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves :*

### Réponse de l'école :

Deux cas peuvent être distingués concernant les élèves ayant des difficultés :

- Les élèves à besoins particuliers importants nécessitant la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (MDPH).
- Les élèves ayant des problématiques de moindre intensité qui sont traitées au quotidien, sur le long terme.

L'aide apportée aux élèves, appelée différenciation, peut être visible (agrandissement des documents...) ou invisible des parents (groupes de différenciation, temps supplémentaire accordé aux élèves...).

Dans certains cas notre rôle est tout simplement de rappeler à l'élève ce qui est attendu de lui dans le cadre scolaire : être concentré, s'appliquer, respecter les autres et travailler.

C'est notamment le cas pour les élèves dits rêveurs. Nous rappelons à l'élève ce qui est attendu de lui. Les parents ont une grande influence sur ces problématiques en expliquant, de la même manière que les enseignants, ce qu'est le métier d'élève.

La lenteur peut, quant à elle, s'expliquer de nombreuses manières :

- Un élève peut être lent en écriture car il ne possède pas un geste graphique efficient ou parce qu'il ne sait pas comment copier. Nous allons donc lui apprendre à copier en petit groupe (APC par exemple). Si cela ne s'avère pas suffisant un bilan d'ergothérapeute pourrait alors avoir lieu et des adaptations mises en place.
- Un élève peut être lent en lecture pour plusieurs raisons :
  - Il peut ne pas voir correctement. C'est alors un bilan ophtalmologiste qui serait à prendre.
  - Il peut ne pas décoder de manière efficiente. Une stabilisation spécifique des compétences phonologiques sera mise en place. Un travail sur la fluence de lecture est mis en place dans les classes. Un bilan orthophoniste peut aussi être envisagé lorsque les aides mises en place en classe ne suffisent pas.
- Un élève peut aussi être lent car il est rêveur, parce qu'il n'a pas compris son rôle d'élève, parce qu'il est immature ou pour toute autre « problématique » comportementale. Dès lors, comme expliqué ci-dessus, nous

rappelons quotidiennement l'élève à ses obligations et nous attendons des parents qu'ils en fassent de même. Dans certains cas nous pouvons aussi faire appel au réseau d'aide pour les élèves en difficulté. Ces problématiques ne sont souvent résolues que sur du long terme et uniquement si nous observons chez les parents une adhésion aux observations de l'enseignant.

En écho à la première question, nous rappelons aux parents qu'ils peuvent/doivent prendre rendez-vous avec les enseignants lorsque l'élève a des difficultés afin de confronter les observations réalisées à l'école et à la maison. L'objectif est de travailler sur les solutions à mettre en place en classe et à la maison.

3. Les parents auraient apprécié être informés à l'avance de l'arrêt de la sieste en MS et constatent que leurs enfants sont particulièrement fatigués ?

*Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves :*

Réponse de l'école :

En effet, nous aurions dû vous en informer. Ceci est un oubli malheureux et nous nous en excusons.

Un temps de repos est mis en place en moyenne section à partir du retour de la cantine à 13h25 jusqu'à 13h55. Cette décision a été prise dans le cadre d'une réorganisation globale de la maternelle et est validée par l'inspecteur de l'éducation nationale.

4. Pouvez-vous nous indiquer comment sont pris en charge les enfants qui souhaitent aller aux toilettes (pendant le temps scolaire et périscolaires) ? A quelle fréquence sont nettoyées les toilettes ?

*Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves :*

Réponse de l'école :

Temps de classe : Les élèves vont seuls aux toilettes en élémentaire quand ils en sentent le besoin. Nous ne les limitons pas sauf si nous observons des abus. En maternelle, les élèves vont aussi aux toilettes quand ils en sentent le besoin.

Les WC sont nettoyés tous les jours.

Récréations : En maternelle et en élémentaire les élèves doivent informer les enseignants pour qu'il n'y ait pas de problèmes dans les WC.

5. Quelles sont les sorties scolaires prévues ? Serait-il envisageable de reconsidérer l'organisation des voyages scolaires en envisageant plus de voyages avec moins de nuitées ?

*Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves :*

Réponse de l'école :

Des sorties scolaires ont déjà eu lieu cette année (CM1/CM2). Les autres n'ont pas encore été totalement définies et elles doivent être validées en fonction des budgets de l'école. Vous en serez informés par les enseignants au cours de l'année ainsi qu'en conseil d'école.

Nous précisons tout d'abord qu'une sortie doit être liée à un projet. Nous ne pourrions donc pas partir en sortie avec nos élèves dans un parc d'attraction par exemple.

Les dernières sorties avec nuitées ont été les suivantes :

- Sortie d'une nuitée en maternelle à Bréal sous Montfort en 2013/2014.
- Sortie avec deux nuitées des élèves de cycle 2 à Pléneuf Val André en 2014/2015.
- Sortie avec quatre nuitées des élèves de cycle 3 dans les châteaux de la Loire en 2015/2016.

Vous remarquerez donc que nous n'avons pas pour habitude de partir systématiquement une semaine.



Nous faisons le choix de ne pas trop demander d'argent aux familles tout en nous assurant que chaque élève parte au moins une fois en sortie avec nuitées. Nous précisons à titre d'information qu'une sortie avec nuitées coûte entre 10000 euros et 20000 euros. Il faut entre 3 et 5 ans pour pouvoir renouveler les comptes de l'APEEP qui finance de manière très importante les sorties avec nuitées. Les budgets ne nous permettent donc pas de faire partir les élèves en sortie avec nuitées plus d'une fois dans la scolarité sauf à demander des participations aux familles beaucoup plus importantes.

La prochaine sortie avec nuitées aura lieu l'année prochaine ou au plus tard l'année suivante puisque les élèves actuels de CE2 (et ceux nés après) ne sont pas encore partis.

#### **Remarques / questions concernant la mairie :**

1. Est-il possible de connaître le budget attribué par la mairie pour l'école ? (fournitures scolaires, sorties, etc...) ?

#### Réponse de la mairie :

Budget pour les sorties par an et par enfant : 19 euros.

Budget de fonctionnement par an et par enfant : 36 euros.

Le budget global de la mairie est de 132000 euros pour tout ce qui touche à l'éducation. Cela comporte l'entretien des bâtiments, les salaires des ATSEM, les fournitures etc. Cela représente approximativement 10 % du budget total de la mairie.

2. Est-il prévu la mise à disposition de nouveaux jeux ou le remplacement/réparation des structures existantes ? Des travaux ont-ils été entrepris cet été ?

#### Réponse de la mairie :

Voir point 9. Monsieur le Maire précise qu'une sonnette sera mise en place à la cantine pour les parents qui souhaiteraient venir chercher leurs enfants sur le temps du midi.

3. Serait-il possible d'aménager un dos d'âne à proximité du passage piéton de la mairie car les voitures roulent très vite ?

#### Réponse de la mairie :

Il est prévu de mettre en place un programme pluri annuel de sécurité routière. Cela touchera l'ensemble des élèves (collégiens inclus) notamment dans le centre bourg, sur Cossinade et Trévideuc. Plusieurs sites vont être chiffrés et la dépense sera étalée sur plusieurs années.

4. Serait-il possible de mettre en place un rappel en juin pour l'inscription à la cantine la rentrée suivante ?

#### Réponse de la mairie :

Cela est prévu.

Clôture du conseil d'école à 20h30,

Le président de séance  
M. Pourchasse

Les secrétaires :  
M. Lecroc et M. Even